

PRÉFET DE LA VENDÉE

Direction départementale des Territoires et de la Mer

de la Vendée

Service
Eau, Risques et Nature

Unité

Politiques de l'eau et de l'environnement

ARRETE préfectoral n° 13-DDTM85-740

portant modification de la composition de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay

Le Préfet de la Vendée,

Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de l'environnement, notamment les articles L.212-4 et R.212-29 à R.212-34,
- VU l'arrêté du 18 novembre 2009 du Préfet de la région Centre, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, approuvant le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,
- VU l'arrêté préfectoral n° 01-DRCLE/1-103 du 5 mars 2001 fixant le périmètre d'élaboration du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU l'arrêté préfectoral n° 08-DRCLE/1-530 du 1^{er} octobre 2008, modifié, portant renouvellement des membres de la Commission locale de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de la Vie et du Jaunay,
- VU la demande du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire en date du 10 décembre 2013,

ARRETE:

Article 1 : Composition de la commission locale de l'eau

En complément des modifications apportées par les arrêtés préfectoraux n° 08-DRCTAJE/1-703 du 5 décembre 2008, n° 09-DRCTAJE/1-371 du 16 juin 2009, n° 10-DDTM-633 du 15 septembre 2010, n° 11-DDTM-591 du 11 août 2011 et n° 12-DDTM85-356 du 18 juillet 2012, l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 08-DRCTAJE/1-530 du 1^{er} octobre 2008 est modifié comme suit :

2. <u>Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :</u>

« Représentant du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :

Monsieur Frédéric CHARRIER »

est remplacé par

« Représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire : Monsieur Eric FOUQUET »

Le reste de l'article 1 est sans changement. Une liste récapitulant la nouvelle composition de la commission locale de l'eau est annexée au présent arrêté.

Article 2: Publication

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée et sera mis en ligne sur le site internet désigné par le Ministère chargé de l'environnement : www.gesteau.eaufrance.fr.

Article 3 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes.

Article 4: Exécution

Le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A la Roche-sur-Yon, le 1 8 DEC. 2013

Jean-Benoît ALBERTINI

ANNEXE à l'arrêté préfectoral n° 13-DDTM85- 7 10 portant modification de la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du bassin de la Vie et du Jaunay

Composition de la CLE Vie-Jaunay 38 membres

1- <u>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</u> : (19 membres)

Conseil régional des Pays de la Loire :

Madame Claudine GOIGHON

Conseil général de la Vendée :

Madame Marietta TRICHET

Membres nommés sur proposition de l'Association des maires de la Vendée :

Monsieur Lionel CHAILLOT

(Landevieille)

Monsieur Hervé BESSONNET Monsieur Jacques FRAISSE (Notre Dame de Riez)

Monsieur Antoine DUPE

(Saint Hilaire de Riez)

Monsieur Maurice POISSONNET

(Commequiers) (Beaulieu sous la Roche)

Monsieur Joël GIRAUD

(Saint Christophe du Ligneron)

Madame Christine COLLIGNON

(Maché)

Monsieur Denis CROCHET

(Challans)

Monsieur Didier MANDELLI

(Le Poiré Sur vie)

Monsieur Patrick CHOUQUET

(Brétignolles Sur Mer)

Communauté de communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie :

Monsieur Jean-Pierre STEPHANO

Monsieur Jean BUCHOU

Syndicat mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay :

Monsieur Jean-Claude MERCERON

Communauté de communes du pays des Achards :

Monsieur Michel HERIEAU

Communauté de communes Vie et Boulogne :

Monsieur Jean-Yves PERRAUDEAU

Communauté de communes du pays de Palluau :

Monsieur Guy JOLLY

Syndicat mixte Vendée Eau :

Monsieur Auguste GUILLET

2- <u>Collège des représentant des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées</u> : (10 membres)

Chambre d'agriculture de la Vendée :

Monsieur Jean BROSSARD

Chambre de commerce et d'industrie de la Vendée :

Monsieur Jean-Claude LE BOURDONNEC

Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie :

Monsieur Jacques FROCRAIN

Association syndicale des marais de la Vie :

Monsieur Daniel RABILLE

Association syndicale des marais de Saint-Hilaire-de-Riez et Notre-Dame-de-Riez :

Monsieur Hervé BREMAUD

Syndicat des marais de Soullans et des Rouches :

M. Jean-Claude GUYON

Antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du Comité régional des pêches et des élevages marins des Pays de la Loire :

Monsieur Eric FOUQUET

Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique :

Monsieur Michel MORILLEAU

Association de défense de l'environnement en Vendée :

Madame Marie-Annick RANNOU

Union fédérale des consommateurs de la Vendée UFC85 QUE CHOISIR :

Monsieur Robert DUPONT

3- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

(9 membres)

- le Préfet de la région Centre, Coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- le Préfet de la Vendée
- le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- le Délégué interrégional de Office national de l'eau et des milieux aquatiques Bretagne-Pays-de-Loire
- le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire
- le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur-adjoint à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée
- le Directeur général de l'Agence régionale de la santé des Pays de la Loire

ou leur représentant